

LA PRESSE

La Presse

Nouvelles générales, mardi 30 janvier 2007, p. A1

Des congés qui suscitent la grogne

Les employés juifs et musulmans de la Commission scolaire de Montréal ont droit à plus de journées de congé payées que leurs collègues

Allard, Marie

Les employés juifs et musulmans de la Commission scolaire de Montréal ont droit à des congés payés supplémentaires lors de fêtes religieuses. Plus de 300 jours rémunérés leur ont été ainsi accordés l'an dernier, en plus des jours fériés réguliers. La mesure est jugée inéquitable et suscite la grogne parmi les autres employés " qui ne peuvent s'en prévaloir ", selon une pétition qui circule. " Le conseil des commissaires a aussi un malaise avec l'idée qu'il y ait une iniquité", a dit hier Sylvain Arsenault, porte-parole de la Commission scolaire de Montréal.

" Mais nous sommes obligés de payer ces congés à la suite d'un jugement de la Cour suprême ", poursuit-il.

En 1994, la Cour suprême a en effet statué que trois enseignants juifs avaient droit à un congé payé lors de la fête de YomKippour. Leur employeur, la Commission scolaire régionale de Chambly, leur permettait de s'absenter sans les payer, ce qui n'a pas été jugé suffisant.

Des cas " où l'accommodement raisonnable serait impossible " avaient toutefois été évoqués. L'exemple cité est celui d'un professeur qui s'absenterait tous les vendredis à cause de ses croyances religieuses.

À la CSDM, les employés juifs et musulmans ont généralement droit à deux ou trois jours de congés supplémentaires chacun. L'an dernier, les enseignants de ces confessions ont pris un total de 217 jours de congé supplémentaires, tandis que les employés de service de garde en ont pris 81 et les employés de soutien, 15.

Il s'agit d'une minorité grandissante, selon un groupe d'employés anonymes, qui affirme que cela alourdit la tâche des autres. " La CSDM n'a jamais priorisé l'embauche de femmes musulmanes, a assuré hier M. Arsenault. S'il y en a plus, c'est un concours de circonstance et c'est selon les quartiers. "

Les sorties à la piscine lors desquelles des employées refuseraient d'accompagner les enfants à l'eau pour des motifs religieux irritent aussi les contestataires. " Ce qui nous inquiète à plus ou moins long

terme, c'est la disparition d'activités qui contreviennent aux diverses pratiques religieuses ", écrivent-ils. Ils s'opposent également au port du foulard musulman, aux prières et à la disparition du porc des menus de cafétéria (ce que réfute la CSDM). " Il va sans dire que nous vivons énormément de tensions et de frustrations car un fort sentiment d'injustice nous accable ", poursuivent-ils.

" On partage plusieurs de leurs préoccupations, même si nous ne sommes pas d'accord avec leur ton ", a dit M. Arsenault. Pour calmer la situation, la CSDM vient de créer un comité chargé de faire le bilan des accommodements raisonnables accordés aux employés. Son mandat : compiler les demandes de congés et les absences liées à la pratique religieuse, enquêter sur l'existence alléguée de lieux de prière en milieu de travail, dresser la liste des conflits, trouver le nombre d'employés pratiquant une religion et revoir le cadre légal qui régit ces questions. Les résultats sont attendus en juin.

Trois jours de congé supplémentaires pour tous ?

Le sujet divise les syndicats, qui doivent représenter tous leurs membres. " Nous étudions le dossier et nous faisons des vérifications ", a indiqué hier Charles Allen, président de l'Association professionnelle du personnel administratif, qui a rencontré un groupe de contestataires la semaine dernière. " Les gens en ont surtout contre les congés qu'ils trouvent inéquitables, a-t-il précisé. Va-t-il falloir demander trois congés supplémentaires pour le reste de nos membres? Je ne sais pas. "

" Nous sommes pour l'école laïque, à l'époque nous étions contre le port de signes religieux comme le voile, a rappelé Yves Bellavance, porte-parole de l'Alliance des professeurs de Montréal. Mais nous n'avons pas de position officielle sur la question des congés. Avec tous les dérapages actuels liés aux accommodements raisonnables, nous ne voulons pas en rajouter. "

Catégorie : La Une; Actualités

Sujet(s) uniforme(s) : Commissions scolaires; Établissements d'enseignement

Taille : Moyen, 483 mots

© 2007 *La Presse*. Tous droits réservés.

Doc. : news·20070130·LA·0002

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© [2001 CEDROM-SNi](#)